

Proposition Compte de placement enregistré

RER et CRI CONTRAT DE RENTE INDIVIDUEL

POUR LES TRANSACTIONS FUNDSERV SEULEMENT

Code du distributeur Soutien au distributeur (FundSERV) Tél. 506-853-6040/1-855-577-3863 • Téléc. 506-853-9369/1-855-430-0588 Courriel : soutien.fundserv@assomption.ca	Code du représentant	Numéro du contrat Service à la clientèle Tél. 506-853-6040/1-888-577-7337 • Téléc. 506-853-9369/1-855-430-0588 Courriel : placements.retraite@assomption.ca	Numéro du client
---	----------------------	---	------------------

1. Propriétaire/Rentier

Lorsque le contrat est enregistré, le propriétaire/rentier est également le rentier. Le rentier est le cotisant, sauf s'il s'agit d'un RER de conjoint.

Sexe: M F

Prénom _____ Nom _____ Date de naissance _____
 jour mois année

Adresse _____

État matrimonial: Célibataire Marié Conjoint de fait

Numéro d'assurance sociale _____

N° de téléphone: _____
 Résidence/Mobile Bureau

Courriel _____ Métier/profession (si retraité, indiquer votre métier/profession avant la retraite) _____

Vérification de l'identité et de la date de naissance au moyen d'une pièce d'identité originale. Cochez (✓) une case :

Certificat de naissance Permis de conduire Passeport Autre (précisez): _____

Numéro du document _____ Lieu de délivrance (province/pays) _____

2. Produits

En choisissant l'un des contrats ci-dessous, le propriétaire/rentier demande à Assomption Vie de faire une demande d'enregistrement du contrat en tant que **Régime enregistré d'épargne-retraite** conformément à l'article 146 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et en vertu de toute loi provinciale d'impôt sur le revenu, si applicable.

Régime d'épargne-retraite. Cochez (✓) une case seulement

- Régime d'épargne-retraite (RER)
 Régime d'épargne-retraite de l'époux ou du conjoint de fait (RER de conjoint) (Remplissez ci-dessous) :

Renseignements sur l'époux ou conjoint de fait cotisant :

Prénom _____ Nom _____
 Date de naissance: _____
 jour mois année Numéro d'assurance sociale _____

Compte de retraite immobilisé – Le formulaire Accord d'immobilisation 4633-00F est requis pour tout transfert de sommes immobilisées

Je demande le versement d'un revenu temporaire (disponible pour le FRV Québec et le FRV Terre-Neuve et Labrador seulement).

Remplir et soumettre les formulaires requis par les lois applicables et disponibles sur le service en ligne d'Assomption Vie à l'adresse : <http://www.assomption.ca>. (Pour toute demande de revenu temporaire en vertu du FRV Québec, remplir et soumettre le formulaire 4807-00B-DEC09 si vous êtes âgé de moins de 54 ans. Par contre, si vous êtes âgé entre 54 et 65 ans, vous devez remplir et soumettre les formulaires 4806-00B-DEC09 et 4808-00B-DEC09). (Pour toute demande de revenu temporaire en vertu du FRV Terre-Neuve et Labrador, le formulaire 8 du Règlement doit être rempli chaque année et joint à la présente proposition. Consultez le site Web suivant : <http://www.gs.gov.nl.ca/cca/fsr>).

Compte de retraite immobilisé (FRV Manitoba uniquement) – Prière de cocher (✓) les cases applicables

- J'ai cessé de participer activement à un régime de retraite lorsque j'étais au Manitoba. Une partie ou la totalité de la somme transférée ou à transférer au CRI est attribuable, directement ou indirectement, au crédit de prestations de pension que j'ai acquis à titre de rentier au régime de retraite.
- Une partie ou la totalité de la somme transférée ou à transférer au CRI est attribuable, directement ou indirectement, au crédit de prestations de pension que mon époux ou mon conjoint de fait actuel ou antérieur a acquis à titre de rentier à un régime de retraite.
- Je n'ai pas d'époux ni de conjoint de fait. J'ai un époux ou un conjoint de fait et son nom est: _____

Le terme «époux» désigne la personne avec laquelle vous êtes marié.

Le terme «conjoint de fait» désigne la personne avec laquelle vous avez, selon le cas:

- a. fait enregistrer une union de fait en vertu de l'article 13.1 de la Loi sur les statistiques de l'état civil;*
- b. vécu dans une relation marital sans être marié(e) avec lui ou elle:*
- i. soit pendant une période d'au moins trois ans, si l'un de vous êtes marié,*
 - ii. soit pendant une période d'au moins un an, si aucun d'entre vous n'êtes marié.*

Régime d'épargne-retraite immobilisé – Le formulaire Accord d'immobilisation 4633-00F est requis pour tout transfert de sommes immobilisées

- Régime d'épargne-retraite immobilisé (RERI fédéral uniquement)**
- Régime d'épargne-retraite immobilisé restreint (RERIR fédéral uniquement)**

**Veuillez noter que le CRI Alberta, le CRI Saskatchewan ainsi que le RER immobilisé de la Colombie-Britannique sont seulement disponible en anglais. Prière de remplir la proposition anglaise intitulée "Application for an annuity contract to be registered"*

3. Bénéficiaire (au décès du propriétaire/rentier)

Au décès du propriétaire/rentier, les prestations de décès seront payables au bénéficiaire désigné. Si aucun bénéficiaire n'est désigné, les prestations de décès seront payables à la succession du propriétaire/rentier. Pour les contrats dont les sommes sont immobilisées, les lois applicables prévoient, dans certaines circonstances, le paiement de la prestation de décès à l'époux ou au conjoint de fait survivant.

Premiers bénéficiaires				Révocable ou irrévocable *		Lien de parenté avec le propriétaire/rentier
Prénom	Nom de famille	Âge	%	Rév.	Irrév.	
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Total (doit être égal à 100%)			100			

Si le bénéficiaire est un mineur, vous devez nommer un fiduciaire (sauf pour le Québec): _____

La fiducie prendra fin lorsque le bénéficiaire visé aura atteint l'âge de la majorité et qu'il ait la capacité juridique nécessaire pour donner une quittance valable. Le propriétaire/rentier donne ainsi les instructions au fiduciaire de verser au bénéficiaire, à ce moment-là, la totalité de l'actif détenu en fiducie pour lui ou elle.

Bénéficiaires en sous-ordre (S'applique seulement si tous les premiers bénéficiaires nommés ci-dessus décèdent avant le propriétaire/rentier.)				Révocable ou irrévocable *		Lien de parenté avec le propriétaire/rentier
Prénom	Nom de famille	Âge	%	Rév.	Irrév.	
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Total (doit être égal à 100%)			100			

Si le bénéficiaire est un mineur, vous devez nommer un fiduciaire (sauf pour le Québec): _____

La fiducie prendra fin lorsque le bénéficiaire visé aura atteint l'âge de la majorité et qu'il ait la capacité juridique nécessaire pour donner une quittance valable. Le propriétaire/rentier donne ainsi les instructions au fiduciaire de verser au bénéficiaire, à ce moment-là, la totalité de l'actif détenu en fiducie pour lui ou elle.

**Au Québec, toute désignation de bénéficiaire en faveur de l'époux ou du conjoint uni civilement est irrévocable, sauf indication contraire. Toutes les autres désignations de bénéficiaire sont révocables, sauf indication contraire.*

La désignation d'un bénéficiaire irrévocable limite vos droits en vertu du contrat, et le consentement du bénéficiaire sera nécessaire pour des transactions futures telles les rachats et les changements de bénéficiaire.

4. Option de garantie

Veillez cocher (✓) une option de garantie. Si vous souhaitez choisir plus d'une garantie, vous devrez remplir une proposition séparée pour chaque garantie. L'option de garantie choisie s'applique à toutes les instructions de dépôt de placement ci-dessous.

75/75 (75 % garantie à l'échéance et 75 % garantie au décès) 75/100 (75 % garantie à l'échéance et 100 % garantie au décès)

Veillez vous référer au Guide pour Compte de placement enregistré pour les définitions des options de garantie.

5. Instructions de dépôt de placement

Méthode de dépôt

Chèque _____ \$

Retrait unique par débit préautorisé _____ \$ DPA

Le débit unique préautorisé sera effectué à l'intérieur de 1 à 2 journées ouvrables suivant la date de réception de la proposition.

Transfert _____ \$ (joindre le chèque et les documents de transfert nécessaires)

Dépôt d'une somme forfaitaire

Indiquez le(s) code(s) des fonds choisis. **La somme initiale minimale requise est de 500 \$.**

Code d'identification du fonds*	N° de commande FundServ	Sommes (\$) ou (%)

**Veillez vérifier les codes pour vous assurer de la correcte option de rémunération.*

Pour tout transfert provenant d'une autre institution financière, veuillez remplir le formulaire Autorisation de transfert. À moins d'avis contraire, tout transfert interne d'un contrat effectué en vertu de la présente proposition entraîne l'annulation du contrat visé. Le total des dépôts forfaitaires dans les CIG et CIQ et dans les comptes de placement est égal au dépôt joint à la proposition et le total des transferts.

CIG : Dépôt forfaitaire

Pour les transferts, Assomption Vie garantit les taux d'intérêt indiqués dans la présente proposition, pourvu que :

- ceux-ci soient ceux en vigueur et approuvés par Assomption Vie au moment de signer la proposition ;
- la proposition signée soit reçue à notre siège social dans les 5 jours ouvrables suivant la date où elle fut signée ; et
- la somme soit reçue à notre siège social dans les **45 jours** suivant la date où la proposition fut signée.

Si ces conditions ne sont pas remplies, les taux d'intérêt applicables seront ceux en vigueur le jour où le dépôt est reçue au siège social d'Assomption Vie.

6. Accord de débit préautorisé (DPA)

Caractéristiques des débits

Cet accord de débit préautorisé est un accord variable.

Indiquez le(s) code(s) des fonds choisis. **Le dépôt initial minimal requis par transaction est la suivante :**

- 500 \$ pour chacun des comptes à intérêt garanti (CIG) - *Si le dépôt est inférieure à 500 \$, elle sera investie dans le compte à intérêt quotidien (CIQ) jusqu'à ce que sa valeur atteigne 500 \$; elle sera ensuite transférée dans un CIG.*
- 25 \$ par fonds, pour chacun de nos fonds

PAIEMENT PÉRIODIQUE PRÉAUTORISÉ

Montant du dépôt périodique _____ \$ DPA

Fréquence des prélèvements: mensuelle hebdomadaire aux deux semaines trimestrielle semi-annuelle annuelle

Date du premier dépôt périodique _____ (1^{er} au 28^e jour du mois)
jour mois année

Indiquez le(s) code(s) des fonds choisis.

Code d'identification du fonds*	N° de commande FundServ	Sommes (\$) ou (%)

*Veuillez vérifier les codes pour vous assurer de la correcte option de rémunération.

INFORMATION BANCAIRE DE PAIEMENTS PRÉAUTORISÉS

Prière de joindre un chèque personnalisé avec la mention «NUL». Si vous n'avez aucun échantillon de chèque, le nom du payeur n'est pas préimprimé, ou s'il s'agit d'un compte d'épargne, veuillez communiquer avec votre institution financière et nous remettre pour une confirmation de votre compte bancaire.

Type de service: Personnel - Si le débit provient d'un compte bancaire personnel Entreprise - Si le débit provient d'un compte bancaire d'entreprise

Numéro de banque de l'Institution financière

Numéro de succursale

Numéro de compte de banque

Propriétaire du compte bancaire

Propriétaire du compte bancaire

1. **J'autorise Assomption Vie à débiter les prélèvements réguliers sur mon compte selon mes instructions telles qu'indiquées dans la proposition.**
2. Si un débit préautorisé est retourné dû à une insuffisance de provisions au compte, Assomption Vie prélèvera, sans préavis, à même mon contrat, des frais de 25 \$.

Annulation

Assomption Vie annulera cet accord de débit préautorisé sur réception d'un avis écrit d'annulation d'au moins 10 jours avant la date d'annulation demandée. Contactez votre institution financière à propos de vos droits concernant l'annulation d'un DPA. (Un formulaire d'annulation standard est disponible à www.cdnpay.ca)

Méthode de dépôt

L'annulation de cet accord de débit préautorisé n'affectera en aucune façon l'accord en vigueur entre vous et Assomption Vie pourvu que le paiement soit soumis d'une autre manière.

Recours et remboursement

Vous avez certains droits de recours si un débit n'est pas conforme au présent accord. Par exemple, vous avez le droit de recevoir le remboursement de tout débit qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas compatible avec le présent Accord de DPA. Pour obtenir plus d'information sur vos droits de recours, communiquez avec votre institution financière ou visitez le www.cdnpay.ca.

Droits exclusifs

Tous les montants transférés du compte préautorisé pour le paiement des dépôts sont pour le bénéfice exclusif du propriétaire/rentier du contrat de rente.

7. Instructions spéciales

8. Déclarations du propriétaire/rentier

- a. J'ai demandé que la présente proposition soit en français, et je demande que tout autre document afférent soit aussi en français.
- b. Pour tout propriétaire/rentier : J'atteste que je suis un résident du Canada.
- c. Pour tout CRI Manitoba, le propriétaire/rentier convient que les conditions de l'avenant CRI Manitoba ainsi que celles du contrat REER auquel il sera annexé feront partie de son contrat CRI.
- d. Je confirme avoir lu et compris la section 13 « Conditions » ci-après et reconnais que ces conditions font partie intégrante du contrat.
- e. J'atteste que tous les renseignements et réponses donnés dans la présente proposition et dans tout document s'y rapportant sont complets et exacts, et je reconnais qu'ils constituent la base du contrat.
- f. **Je comprends et accepte :** Qu'aucun représentant en assurance « conseiller » et qu'aucune personne autre qu'Assomption Vie n'a le droit de modifier ou d'annuler toute question ou disposition de la présente proposition ou toute disposition du contrat, d'un avenant ou de tout autre document qui fait partie du contrat ni d'y renoncer.

Que tout avis signifié à un représentant en assurance « conseiller » ou tous faits connus de lui ne constituent pas un avis signifié à Assomption Vie ou des faits connus d'Assomption Vie, sauf s'ils sont mis par écrit et intégrés à la présente proposition.

g. Déclaration en matière de renseignements personnels

Dans le but de protéger le caractère confidentiel de mes renseignements personnels, Assomption Vie constituera et conservera un dossier à mon sujet, selon les règles applicables, dans les bureaux d'Assomption Vie ou d'une tierce partie agissant en son nom, au Canada ou ailleurs, dans lequel seront versés les renseignements concernant ma proposition ainsi que les renseignements relatifs à toute demande de service et de règlement. Mes renseignements personnels ne seront utilisés que pour les fins suivantes : pour l'établissement du contrat ; lors de toute demande de service relative au contrat ; ainsi que lors de l'étude d'une réclamation suite à mon décès. Seuls les employés, mandataires, partenaires de distributions ou fournisseurs de services, pour qui ces renseignements sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions ou à l'exécution de leur mandat auront accès à mes renseignements personnels. À moins que la Loi ne l'exige ou d'une ordonnance d'un tribunal, Assomption Vie ne communique pas mes renseignements personnels à des tiers, sans mon consentement. Je comprends qu'Assomption Vie soit tenue par la Loi de communiquer certains de mes renseignements personnels à l'Agence du revenu du Canada à des fins fiscales. Je peux prendre connaissance des renseignements personnels contenus dans mon dossier et, le cas échéant, les faire rectifier en soumettant une demande écrite à l'adresse suivante : Assomption Vie, C.P. 160 / 770, rue Main, Moncton NB E1C 8L1.

Je comprends et accepte que tout retrait de mon consentement peut rendre impossible l'administration du contrat, ce qui peut par conséquent être considéré comme une demande de terminaison de mon contrat, obligeant Assomption Vie à suspendre tout versement de prestations.

- h. J'ai lu et compris la déclaration d'Assomption Vie en matière de protection des renseignements personnels ci-dessus et j'autorise Assomption Vie à obtenir, à utiliser et à transmettre à ses mandataires, à ses partenaires de distribution et à ses fournisseurs de services, tout renseignement personnel me concernant aux fins de la gestion et du traitement de ce contrat et des services s'y rapportant. Je comprends et accepte que mes renseignements personnels peuvent être accessibles, utilisés et conservés de façon sécuritaire dans d'autres pays et peuvent être soumis à la législation de ces derniers obligeant Assomption Vie à communiquer mes renseignements personnels à toute autorité gouvernementale qui en fait la demande ou qui obtient une ordonnance d'un tribunal de ces pays à cet effet.
- i. J'autorise Assomption Vie à utiliser mes renseignements personnels afin de me communiquer des renseignements sur des produits et services additionnels qui pourraient m'intéresser.
- j. **AUTORISATION (DPA) :** Assomption Vie est par les présentes autorisée à débiter le compte indiqué sur le spécimen de chèque ou la photocopie du relevé de compte ou tout autre compte signalé ultérieurement à Assomption Vie aux fins du DPA.
- k. **Je confirme :**
 - I. être un résident canadien pour fin d'impôt et ne pas être exonéré en vertu de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et ne prévoit pas de devenir un non résident ;
 - II. ne pas être un investisseur indifférent tel que défini au paragraphe 248(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), ni n'ai l'intention de devenir un investisseur indifférent relativement à l'impôt pendant la durée prévue du présent contrat ; et
 - III. ne pas avoir, ni en totalité, ou en presque totalité, éliminé et ne m'attend pas à éliminer les possibilités de subir des pertes et de réaliser des gains ou des bénéfices pendant la durée prévue du présent contrat.

9. Déclaration du représentant

Le représentant confirme avoir posé les questions énumérées dans la proposition au propriétaire/rentier susmentionné et fait en sorte que celles-ci ont été comprises.

Le représentant confirme également avoir remis et expliqué au propriétaire /rentier une Déclaration de l'agent précisant son mode de rémunération et autres incitatifs financiers, le nom des sociétés d'assurance qu'il représente, ainsi que tout conflit d'intérêt.

Veuillez cocher (✓) une case seulement:

VENTE EN PERSONNE

Le représentant confirme avoir vérifié l'identité et la date de naissance du propriétaire/rentier ainsi que l'identité et la date de naissance de son époux/épouse ou conjoint/conjointe de fait, si un REER au conjoint a été choisi, à l'aide d'une pièce d'identité originale avec photo, non expirée.

VENTE À DISTANCE

Le représentant confirme avoir vérifié l'identité et la date de naissance du propriétaire/rentier ainsi que l'identité et la date de naissance de son époux/épouse ou conjoint/conjointe de fait, si un REER au conjoint a été choisi, ont été vérifiées en respectant l'un ou l'autre des critères suivants:

- **Pour la présente transaction (Obtention d'une copie d'une pièce d'identité avec photo):** Lors de la présente transaction, le représentant confirme avoir reçu et conservé, avec le consentement des signataires, une copie d'une pièce d'identité avec photo, valide et non expirée portant une signature visible.
- **Pour la présente transaction (vérification par vidéo-conférence):** Lors de la présente transaction, le représentant s'est assuré de voir à l'écran une pièce d'identité avec photo qui lui a paru légitime et valide et qu'il a noté les informations contenues sur cette pièce d'identité dans son dossier.
- **Transaction précédente en personne ou par vidéo-conférence:**
 - I. Lors d'une transaction précédente en personne, ou par vidéo conférence, le représentant confirme avoir consulté une pièce d'identité avec photo des signataires et qu'il a noté ces informations dans son dossier; et
 - II. Le représentant confirme également, pour la présente transaction, avoir reçu une copie d'un document officiel récent (pas plus de 3 mois) (relevé d'une institution financière ou document émis par un gouvernement fédéral, provincial ou municipal), qui confirme que les signataires résident toujours à la même adresse et qu'ils n'ont pas changé de noms. Le représentant confirme avoir reçu le consentement des signataires pour conserver une copie de cette pièce dans ses dossiers.

10. Accès en ligne

a. Puisque vos relevés seront disponibles en ligne, désirez-vous toujours en recevoir une copie papier? Oui Non

b. Je demande que mon contrat de rente différée et autres documents pertinents soient affichés sur mon compte en ligne. (Au lieu qu'ils me soient postés à mon adresse résidentielle.) Oui Non

11. Signatures

X _____ X _____

Signature du (des) propriétaire(s) du compte bancaire (Si deux signatures sont requises sur le compte, obtenez la signature des personnes autorisées.)

X _____ X _____

Nom du (des) propriétaire(s) du compte bancaire (en lettres moulées)

X _____ X _____

Signature du propriétaire/rentier

Signé à (ville/province)

Signature du cotisant

(pour RER de conjoint seulement)

Signé à (ville/province)

X _____ X _____

Signature du représentant

Signé à (ville/province)

Nom du représentant (en lettres moulées)

Code d'agent

N° de téléphone du représentant

Nom de l'agence/du cabinet

Signée le (date)

jour

mois

année

***Veuillez noter:** Toutes les pages doivent accompagner cette proposition lorsque celle-ci est transmise au siège social d'Assomption Vie.

12. Conditions

Les conditions énumérées dans cette section font partie intégrante de la proposition et du contrat.

Le propriétaire/rentier peut demander un transfert ou un rachat partiel ou total d'un dépôt d'un **compte à intérêt garanti remboursable** avant sa date d'échéance, pourvu que le Contrat n'ait pas fait l'objet d'un enregistrement à titre de compte de retraite immobilisé (CRI) ou d'un RER immobilisé. Toutefois, aucun intérêt n'est crédité sur toute somme rachetée ou transférée dans les 90 jours suivant la date à laquelle le dépôt a été investie dans le contrat. Des frais de transfert de 50 \$ sont également déduits de toute somme transférée d'un CIG à une autre institution financière.

À moins d'avis contraire de votre part, Assomption Vie est autorisée à réinvestir la valeur marchande de vos dépôts investies dans un CIG à l'échéance de leur durée d'investissement aux mêmes conditions et modalités, sauf pour le taux d'intérêt, qui sera celui fixé par Assomption Vie pour ce genre de dépôt au moment du réinvestissement.

Vous n'êtes pas tenu de conserver les sommes investies dans le compte à intérêt quotidien pendant une durée fixe. Sous réserve des restrictions applicables aux CRI et RER immobilisés, vous pouvez, en tout temps, effectuer des rachats ou transferts du compte à intérêt quotidien, sans frais, ni pénalité.

La **date d'entrée en vigueur du contrat** est la date à laquelle Assomption Vie reçoit un premier dépôt à son siège social ainsi que la présente proposition dûment remplie, signée et datée.

Si vous avez choisi **d'investir vos dépôts par prélèvement automatique sur le compte (DPA)**, vous devez maintenir ce compte ouvert. Vous devez aussi vous assurer qu'il y ait suffisamment de fonds dans ce compte au moment du retrait. Vous autorisez ainsi l'institution financière visée à la section 8 de cette proposition à effectuer ces transactions tant que votre consentement ne sera pas révoqué par écrit. Vous devez aviser Assomption Vie par écrit si vous désirez effectuer les prélèvements sur un autre compte, changer le montant du dépôt ou apporter tout autre changement relativement au DPA.

Fiscalité

Sous réserve des limites de votre contrat, tout rachat ou versement sera imposable dans l'année où il aura été effectué.

Si vous avez choisi d'investir dans les **comptes de placement**, vous confirmez avoir reçu les conseils de votre conseiller financier en matière d'investissement et reconnaissez que les comptes de placement que vous avez choisis sont conformes à vos objectifs de placement. Tout dépôt affecté à un compte de placement est investie à vos risques, et sa valeur peut augmenter ou diminuer en fonction des fluctuations des fonds de référence.

Assomption Vie n'utilisera votre **numéro d'assurance sociale** que pour des fins fiscales dans le cadre de l'administration de votre contrat et qu'en conformité avec l'usage permis par les lois applicables.

Option de versement de la rente

Vous pouvez modifier la date d'échéance de votre contrat en tout temps avant la date d'entrée en service de la rente, étant la date d'échéance. La date d'échéance ne doit pas dépasser le 31 décembre de l'année au cours de laquelle le propriétaire/rentier atteint l'âge de 71 ans. Si la date d'échéance choisie précède le 31 décembre de l'année au cours de laquelle le propriétaire/rentier atteint l'âge de 69 ans, vous renoncez à la garantie à l'échéance.

À la date d'échéance nous convertirons votre contrat en une rente mensuelle fixe payable jusqu'au 90^e anniversaire de naissance du propriétaire/rentier, à moins que le propriétaire/rentier ne nous ait fait parvenir des instructions spécifiques différentes relatives aux modalités de versement de la rente. Vous pouvez modifier l'option de versement de la rente en tout temps avant la date d'entrée en service de la rente, étant l'échéance de votre contrat, en nous faisant parvenir un avis écrit à notre siège social.

COMPTE DE PLACEMENT ENREGISTRÉ

(EN DATE DU 1^{ER} MARS 2021)

Nom des comptes	75/75 (Garanties à l'échéance et au décès)			75/100 (Garanties à l'échéance et au décès)		
	Sans frais de sortie (Séries D)	Sans frais de sortie/ Commission de renouvellement élevée (Séries E)	FAD (Séries D)	Sans frais de sortie (Séries G)	Sans frais de sortie/ Commission de renouvellement élevée (Séries G)	FAD (Séries G)
PORTEFEUILLES						
Portefeuille conservateur Assomption Vie	603	703	903	1803	1703	1903
Portefeuille équilibré Assomption Vie	602	702	902	1802	1702	1902
Portefeuille équilibré croissance Assomption Vie	601	701	901	1801	1701	1901
Portefeuille croissance Assomption Vie	600	700	900	1800	1700	1900
Portefeuille Sélect Défensif Assomption Vie	624	724	924	1824	1724	1924
Portefeuille Sélect Modéré Assomption Vie	625	725	925	1825	1725	1925
Portefeuille Sélect Équilibré Assomption Vie	626	726	926	1826	1726	1926
Portefeuille Sélect Croissance Assomption Vie	627	727	927	1827	1727	1927
Portefeuille Sélect Croissance Améliorée Assomption Vie	628	728	928	1828	1728	1928
SÉRIESSMART						
Fonds SériesSmart Revenu Assomption Vie	604	704	904	1804	1704	1904
Fonds SériesSmart 2020 Assomption Vie	605	705	905	1805	1705	1905
Fonds SériesSmart 2025 Assomption Vie	606	706	906	1806	1706	1906
Fonds SériesSmart 2030 Assomption Vie	607	707	907	1807	1707	1907
Fonds SériesSmart 2035 Assomption Vie	608	708	908	1808	1708	1908
Fonds SériesSmart 2040 Assomption Vie	609	709	909	1809	1709	1909
Fonds SériesSmart 2045 Assomption Vie	610	710	910	1810	1710	1910
Fonds SériesSmart 2050 Assomption Vie	611	711	911	1811	1711	1911
Fonds SériesSmart 2055 Assomption Vie	612	712	912	1812	1712	1912
REVENU FIXE						
Obligations canadiennes (Louisbourg)	618	718	918	1818	1718	1918
ACTIONS CANADIENNES						
Fonds d'actions privilégiées (Louisbourg)	619	719	919	1819	1719	1919
Actions canadiennes (Louisbourg)	615	715	915	1815	1715	1915
Fonds d'actions canadiennes de petite capitalisation (Louisbourg)	616	716	916	1816	1716	1916
Momentum Canadian Equity (Louisbourg)	617	717	917	1817	1717	1917
Actions canadiennes de base (Fidelity)	620	720	920	1820	1720	1920
ACTIONS ÉTRANGÈRES						
Actions américaines (Louisbourg)	613	713	913	1813	1713	1913
Actions internationales (Louisbourg)	614	714	914	1814	1714	1914
Actions américaines - Ciblé (Fidelity)	623	723	923	1823	1723	1923
Croissance internationale (Fidelity)	621	721	921	1821	1721	1921
Chefs de file mondiaux (CI/Black Creek)	622	722	922	1822	1722	1922

Garantie à 100% au décès :

Assomption Vie garantit que le versement de la prestation de décès sera égal à 100% du montant de toutes primes brutes versées dans un compte à intérêt garanti et de 100% de toutes primes brutes versées dans un fonds distinct avant le 77^e anniversaire du rentier.

Âge du rentier au contrat au moment du versement de la prime	Taux de garantie de la prime brute
77 – 78 ans	95%
78 – 79 ans	90%
79 – 80 ans	85%
80 ans et plus	80%

Garantie à 75% au décès :

Assomption Vie garantit que le versement de la prestation de décès sera égal à 100 % du montant de toutes primes brutes versées dans un compte à intérêt garanti et de 75 % de toutes primes brutes versées dans un fonds distinct.